

2024/565

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation :	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Charles FESQUET, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING,
Nombre de conseillers :	Absents excusés ayant donné procuration : Christine MALET absente excusée procuration Stéphanie GOMEZ, Thierry SEGARRA absent excusé procuration Laurent LOPEZ, Bernard PAGES absent excusé procuration Michel PLAZA, Florian GUZDEK absent excusé procuration Patrick LANNES
En exercice : 27	Absents : Fabien BATLLE
Présents : 22	Secrétaire de séance : Jean-Charles FESQUET
Votants : 26	

BUDGET COMMUNE DECISION MODIFICATIVE N°3

Laurent LOPEZ explique que dans le cadre de l'exécution du Budget Principal de la commune, il convient de procéder à des opérations de ventilation de recettes et de dépenses en section de fonctionnement et d'investissement

Section de fonctionnement

Dans le cadre de la convention de remboursement relative à l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire 2023, la Commune a perçu une recette de 56 686.00 € de la part de Perpignan Méditerranée Métropole, alors la prévision budgétaire s'élevait à 6 422.46 €, soit 50 263.54 € de recettes non prévues.

Ainsi il convient de modifier le budget prévisionnel en augmentant les crédits de plusieurs comptes, à ce jour en négatif ou non suffisamment provisionnés

Augmentation de crédits

➤ Article 61351	Location matériel roulant	5 000.00 €
➤ Article 61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	15 000.00 €
➤ Article 6156	Maintenance	15 000.00 €
➤ Article 6184	Versements à des organismes de formation	15 000.00 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20241209-DLI20241201-BF

2024/566

NB

Section d'investissement

De nombreux crédits de l'opération 102 – « Acquisition et grosses réparations matériel roulant » n'ont pas été consommés. Il s'agit de diminuer ces crédits afin de les ventiler pour permettre le financement de dépenses en augmentation aux opérations suivantes :

- Opération 103 - Grosse réparations Bâtiments communaux 5 000,00 €
- Opération 194 – Aménagement stade 10 000,00 €
- Opération 257 – Eclairage public 30 000,00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-61351-020 : Locations matériel roulant	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551-020 : Entretien et réparations sur le matériel roulant	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-020 : Maintenance	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-020 : Versements à des organismes de formation	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70876-847 : Remboursement de frais par le GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-21351-103-020 : Grosses Réparations Bâtiments	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21351-194-322 : Aménagement stade	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-257-512 : Eclairage public	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21828-102-020 : Acquisition et grosses réparations matériel roulant	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		50 000,00 €		50 000,00 €

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les opérations de ventilation de recettes et de dépenses en section de Fonctionnement et d'Investissement, tels que détaillés dans le tableau sus-indiqué.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 16.12.2024

Fait à Toulouges, le 10 décembre 2024

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 17.12.2024